



Conseil des
écoles publiques
de l'Est de l'Ontario

Politique d'évaluation

Préparée mai 2021 (*Révision prévue 2022*)



École secondaire publique
Pierre-de-Blois

1310, Chapman Mills drive
Nepean, (Ontario) K2J 3T9
Tél : 613-742-8960 (temporaire)
pierre-de-blois@cepeo.on.ca

Philosophie de la politique d'évaluation de l'établissement

Description générale

La présente politique a pour but de définir les principes directeurs de l'IB en lien avec l'évaluation, tels qu'entretenus par les membres de notre communauté scolaire. En tenant compte des exigences du Ministère de l'éducation de l'Ontario ainsi que des politiques systémiques du Conseil scolaire, le CEPEO, notre établissement véhicule sa philosophie liée à l'évaluation dans le but de permettre à chaque élève de se développer à titre d'apprenant de l'IB.

Respect des exigences

La politique d'évaluation de l'école secondaire publique Pierre-de-Blois respecte les exigences du Ministère de l'éducation de l'Ontario et les recommandations dans *Faire croître le succès* (FCLS). Également, elle respecte les exigences du programme d'éducation intermédiaire de l'IB ainsi que les directives énoncées dans [Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique](#). Enfin, elle s'harmonise avec les autres politiques de l'école, dont la *Politique linguistique*, la *Politique d'inclusion* et la *Politique d'intégrité intellectuelle*. L'administration d'une évaluation doit être cohérente, équitable, inclusive et transparente telle que stipulée dans l'application concrète 3 de la norme 0404 liée aux approches de l'évaluation. [Norme et mise en oeuvre des programmes et applications concrètes \(2020\)](#)

Lien aux autres politiques de l'établissement

La Politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement fournit un cadre important lié au processus d'évaluations qui permet de maintenir l'équité, la confiance et la crédibilité ainsi que cultiver le respect des autres. En développant activement la qualité intègre du profil de l'apprenant à l'école secondaire publique Pierre-de-Blois, nous mettons l'accent sur la responsabilité de tous «d'agir de manière honnête, responsable et éthique» (*Intégrité intellectuelle*, 2019, p.17). La politique *Faire croître le succès* du Ministère de l'Éducation de l'Ontario s'arrime bien avec la politique d'évaluation de l'école secondaire publique Pierre-de-Blois en indiquant l'importance de la prévention de la tricherie et du plagiat ainsi qu'en élaborant des conséquences en fonction de la maturité de l'élève ainsi que les circonstances. Selon la politique linguistique de l'IB et celle de l'Ontario, les évaluations devront soutenir les élèves dans leur capacité à s'approprier la langue et la culture francophone (*Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture*, 2009). Tous les travaux, outre ceux des cours de langues, devront donc être écrits en français. Enfin, notre politique d'inclusion s'assure que les évaluations reflètent la différenciation pédagogique et les adaptations pédagogiques nécessaires à la réussite des élèves ayant des besoins particuliers.

compétences. L'enseignant offre du coaching, du modelage et une rétroaction descriptive. L'évaluation en tant qu'apprentissage est significative pour l'élève, car l'élève est amené à réfléchir sur son apprentissage et à ajuster sa façon de faire dans le but de s'améliorer. La triangulation est utilisée pour recueillir diverses sources d'information, dont des observations, des conversations, des projets, des autoévaluations et des évaluations par les pairs. Enfin, l'évaluation de l'apprentissage, l'évaluation sommative, est utilisée pour effectuer la synthèse des apprentissages en fonction des critères préétablis et pour communiquer des informations au sujet du rendement de l'élève. Donc, «l'évaluation joue un rôle essentiel en soutenant et en mesurant l'apprentissage». (*En quoi consiste le système éducatif de l'IB?*, 2019, p.7)

Par le biais d'un processus d'évaluation continue, «les enseignants recueillent, analysent, interprètent et utilisent un éventail de preuves pour améliorer l'apprentissage des élèves et les aider à s'épanouir pleinement». (*Programme d'éducation intermédiaire: des principes à la pratique*, 2014, p. 89)

Ce processus d'évaluation tel que véhiculé par l'IB dans le *Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique* (2014) à la page 59, s'aligne donc parfaitement avec la vision du Ministère d'éducation de l'Ontario telle que décrite dans FLCS.

Ce processus d'apprentissage permet à l'élève de développer les qualités du profil de l'apprenant IB et devenir un apprenant autonome qui se fixe des objectifs et qui s'ajuste pour les prochaines étapes. Il promeut une attitude positive à l'égard de l'apprentissage, le développement de la pensée critique et créative ainsi que la recherche dans des contextes réels qui reflètent la sensibilité internationale.

B. Évaluation sommative des apprentissages

Les tâches d'évaluation sommatives sont construites en tenant compte des objectifs du Programme d'éducation intermédiaire de l'IB tout en respectant les politiques du ministère de l'Éducation en matière d'évaluation. Elles doivent permettre l'atteinte des plus hauts niveaux de rendement.

Elles permettent aux élèves de montrer leurs habiletés et compétences de différentes façons en respectant les principes de la [conception universelle des apprentissages \(CUA\)](#), approche pédagogique inclusive qui favorise la différenciation pédagogique.

L'ESP Pierre-de-Blois respecte la directive administrative du CEPEO liée au processus d'évaluation et de la communication du rendement de l'élève ([ENS02-DA](#)) et ce, tout en respectant les [intentions d'évaluation](#) précisées par FCLS.

C. Activités d'apprentissage à la maison

Notre personnel reconnaît l'importance des activités d'apprentissage à la maison dont les principes furent définis par le CEPEO dans directive administrative [ENS03-DA](#).

D. Au-delà de l'académique

Afin d'appuyer l'élève dans son cheminement, le personnel de l'école veille à l'évaluation des compétences globales et des habiletés pratiques afin de bonifier son parcours académique. Un système de mérite sous forme de badges de mérite sert à reconnaître les acquis de l'élève. Le [profil de sortie de l'élève](#), élaboré par notre équipe, servira de balise importante afin de bien orienter notre démarche pédagogique.

E. L'interdisciplinarité

Nos élèves sont appelés à transférer leurs connaissances ainsi que leurs compétences dans le cadre de multiples projets de nature interdisciplinaire. Ces activités se veulent intégrales à notre projet pédagogique et ont pour but d'offrir des occasions d'apprentissage authentiques à nos élèves et ce, avec un focus lié à l'approche S.T.I.A.M. (Sciences, Technologie, Ingénierie, Arts, Mathématiques).

Le personnel enseignant évaluera les acquis académiques des élèves tout au long du processus d'apprentissage vécu lors des projets interdisciplinaires ainsi qu'à sa toute fin, en se référant au produit résultant.

L'IB valorise l'approche interdisciplinaire car «dans le contexte d'un monde en constante évolution, l'éducation doit également donner aux individus les moyens d'intégrer les disciplines de manière novatrice et créative. Face à la multiplication des connaissances et des informations, les penseurs critiques doivent être en mesure d'intégrer des perspectives disciplinaires pour comprendre des questions, des idées et des défis concrets et agir pour soutenir des changements positifs dans les sociétés.» *Enseignement et apprentissage interdisciplinaires dans le cadre du PEI (2021) - p.2*

De plus, l'IB perçoit l'interdisciplinarité comme «une occasion de favoriser la collaboration entre les enseignants et l'émergence d'une culture de la coopération au sein de l'établissement, une occasion de concevoir une stratégie pour le perfectionnement professionnel des enseignants, et un processus de développement de l'apprentissage qui guide les enseignants d'un niveau d'intégration limité des connaissances et des compréhensions disciplinaires vers des unités pleinement intégrées.» *Enseignement et apprentissage interdisciplinaires dans le cadre du PEI (2021) - p.18*

2.0 L'évaluation au Programme d'éducation intermédiaire

A. Grilles

Le Programme d'éducation intermédiaire de l'IB privilégie une grille d'évaluation adaptée aux différentes matières dont les 4 critères d'évaluation (A à D) se distinguent afin de bien répondre aux objectifs spécifiques visés.

	A	B	C	D
Langue et littérature	Analyse	Organisation	Production de texte	Utilisation de la langue
Acquisition de langues	Compréhension de texte oral et visuel	Compréhension de texte écrit et visuel	Communication	Utilisation de la langue
Individus et sociétés	Connaissances et compréhension	Recherche	Communication	Pensée critique
Sciences	Connaissances et compréhension	Recherche et élaboration	Traitement et évaluation	Réflexion sur les répercussions de la science
Mathématiques	Connaissances et compréhension	Recherche de modèles	Communication	Application des mathématiques dans des contextes de la vie réelle
Arts	Connaissances et compréhension	Développement des compétences	Pensée créative	Réaction
Éducation physique et à la santé	Connaissances et compréhension	Planification de la performance	Application et exécution	Réflexion et amélioration de la performance
Design	Recherche et analyse	Développement des idées	Création de la solution	Évaluation
Projets du PEI	Investigation	Planification	Action	Réflexion
Interdisciplinaire	Base disciplinaire	Synthèse	Communication	Réflexion

Programme d'éducation intermédiaire: des principes à la pratique (2014) - p. 91

Le personnel enseignant consigne le rendement obtenu lors d'une tâche évaluée, en utilisant divers outils selon les besoins des élèves et de la tâche, pour veiller à ce que tous les aspects des critères d'évaluation aient été évalués au moins deux fois.

B. Rendement final

En interprétant, en analysant et en évaluant les données recueillies dans le dossier de l'élève, le personnel enseignant utilise le rendement le plus fréquent et le plus récent pour identifier le niveau obtenu par critère. Afin de déterminer la note finale, la somme des 4 critères (A à D) est calculée sur 32 et une conversion s'avère nécessaire afin de préciser le rendement en pourcentage au Bulletin scolaire de l'Ontario:

Rendement final							
Rendement (/ 32)	1-5	6-9	10-14	15-18	19-23	24-27	28-32
Échelle IB (/ 7) *	1	2	3	4	5	6	7
Niveaux de rendement FCLS	R	1	2	3	4-	4	4+
Bulletin (%)	0-49	50-59	60-69	70-79	80-84	85-94	95-100

*L'IB utilise une échelle sur 7 afin de représenter le niveau de rendement final de l'élève:

Note finale	Seuils d'attribution	Descripteur
1	1 – 5	Produit un travail de très faible qualité. Fait un grand nombre d'erreurs de compréhension majeures ou a une mauvaise compréhension de la plupart des concepts et des contextes. Fait rarement preuve de pensée critique ou créative. Manque considérablement de flexibilité en n'utilisant que rarement des connaissances ou des compétences.
2	6 – 9	Produit un travail de faible qualité. Exprime un manque de compréhension ou d'importantes lacunes dans la compréhension d'un grand nombre de concepts et de contextes. Fait parfois preuve de pensée critique ou créative. Manque généralement de flexibilité dans l'utilisation des connaissances et des compétences, qui sont souvent peu appliquées.

3	10 – 14	Produit un travail de qualité convenable. Communique une compréhension élémentaire d'un grand nombre de concepts et de contextes, malgré quelques erreurs de compréhension ou lacunes majeures. Commence à faire preuve d'une certaine pensée critique et créative, bien qu'élémentaire. Manque souvent de flexibilité dans l'utilisation des connaissances et des compétences et a besoin d'aide, y compris dans les situations familières de la classe.
4	15 – 18	Produit un travail de bonne qualité. Communique une compréhension élémentaire de la plupart des concepts et des contextes, malgré quelques erreurs de compréhension et lacunes mineures. Fait souvent preuve de pensée critique et créative élémentaire. Fait preuve d'une certaine flexibilité dans l'utilisation des connaissances et des compétences dans les situations familières de la classe, mais a besoin d'aide dans les situations nouvelles.
5	19 – 23	Produit généralement un travail de très bonne qualité. Communique une bonne compréhension des concepts et des contextes. Fait preuve de pensée critique et créative, parfois de manière complexe. Utilise des connaissances et des compétences dans les situations familières de la classe et de la vie réelle et, avec de l'aide, dans certaines situations nouvelles de la vie réelle.
6	24 – 27	Produit un travail de très bonne qualité, parfois innovant. Communique une très bonne compréhension des concepts et des contextes. Fait preuve de pensée critique et créative, souvent de manière complexe. Utilise des connaissances et des compétences dans les situations familières et nouvelles de la classe et de la vie réelle, souvent de manière autonome.
7	28 – 32	Produit un travail de très bonne qualité, souvent innovant. Communique une compréhension approfondie et nuancée des concepts et des contextes. Fait systématiquement preuve d'une pensée critique et créative recherchée. Transpose souvent ses connaissances et ses compétences de manière autonome et compétente dans un éventail de situations complexes de la classe et de la vie réelle.

Programme d'éducation intermédiaire: des principes à la pratique (2014) - pp. 105-106

3.0 Communication officielle du rendement

Le personnel enseignant communique le rendement de façon régulière avec les parents, tuteurs et/ou tutrices de l'élève à titre de partenaires dans l'éducation dans le but d'appuyer l'élève vers la réussite personnelle tant au niveau du rendement académique qu'au niveau de ses compétences globales.

Le rendement final de l'élève sera communiqué, sous la forme du Bulletin scolaire de l'Ontario, aux dates suivantes:

À l'intermédiaire	Au secondaire	Rencontres des parents/tutrices/tuteurs
rapport de progrès - novembre	- bulletin mi-semestriel (novembre)	novembre
février	Fin de semestre 9e-12e (février)	février (intermédiaire)
	Bulletin mi-semestriel (avril)	avril (secondaire)
juin	Fin de semestre 9e-12e juin	

4.0 Circonstances particulières

A - Travaux non remis ou remis en retard

Notre personnel enseignant adhère à la [Politique d'évaluation et communication du rendement de l'élève \(2013\)](#) du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario qui stipule les mesures à prendre dans le cas où un travail n'est pas remis ou serait remis en retard dont:

«12. Si un élève n'a pas remis son travail à la date prévue le personnel enseignant doit :

- rencontrer l'élève pour discuter de la situation et en comprendre les causes;
- développer un plan de rattrapage avec l'élève;
 - Le plan de rattrapage pourra, selon la situation, inclure la participation de l'équipe-école, de l'équipe de la réussite, du personnel appuyant les enfants ayant des besoins particuliers (EABP), de la direction et des parents.
 - L'élève sera invité à une session de récupération le mercredi matin.
- communiquer avec les parents afin de les informer du travail remis en retard et du nouvel échéancier ainsi que des mécanismes mis en place pour appuyer l'élève;
- au secondaire, impliquer l'enseignante ou l'enseignant de la réussite des élèves de l'école ou l'équipe de la réussite.
- suivre le [processus](#) de signalement des élèves qui éprouvent des difficultés

13. Si, malgré les mesures mises en place, un élève n'arrive toujours pas à remettre son travail à la date prévue, le personnel enseignant doit :

- informer la direction de l'école, l'équipe-école et les parents de la situation;
- s'entendre avec l'élève sur une dernière date limite à laquelle le travail devra être remis;
- informer l'élève des conséquences auxquelles il s'expose s'il ne respecte pas les conditions de l'entente. »

Les conséquences pour un travail non-remis malgré les mesures en place sont :

- « [...] De la 7^e à la 12^e année : Le personnel enseignant consigne les travaux d'évaluation de l'apprentissage non-remis sur le bulletin dans la section Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail. Le personnel enseignant avec l'approbation de la direction pourra attribuer une note «0» pour les travaux non-remis et indique dans le commentaire du bulletin que «la note ou la cote attribuée tient compte d'un travail non-remis ou de travaux non-remis.»

B- Absences aux évaluations

Lors d'une absence prévue à une évaluation:

- il revient aux parents, tuteurs et/ou tutrices d'informer l'enseignant que l'élève sera absent(e) lors de l'évaluation tout en précisant la raison de l'absence;
- advenant que l'enseignant n'aie pas pu accumuler suffisamment de preuves d'apprentissage via la triangulation, l'évaluation devra être reprise à l'extérieur du temps de classe;
- l'équipe de la réussite informera l'élève et les parents, tuteurs et/ou tutrices de la date, du temps et du lieu de la reprise (le plus communément lors de la session de récupération du mercredi matin).

C- Récupération de crédit

En consultant l'enseignant(e) concerné(e), l'équipe de la réussite peut suggérer qu'un(e) élève récupère un crédit échoué pour diverses raisons (p.ex., plusieurs absences contraignantes, facteurs externes hors du contrôle de l'élève, etc.) Si la situation ou le contexte le justifie, l'élève est invité(e) à remettre les preuves d'apprentissage manquantes à la réussite de toutes les attentes du cours. Le cas échéant, les nouvelles preuves d'apprentissage peuvent amener un ajustement de la note finale.

D-Échec

Il se peut que malgré les interventions de l'équipe de la réussite, un élève échoue à un ou plusieurs cours. Le conseiller en orientation de l'école assure ensuite un suivi auprès de l'élève et de ses parents, tutrices ou tuteurs afin de revoir son itinéraire d'étude. L'équipe de la réussite peut être sollicitée pour apporter des suggestions en lien avec les prochaines étapes.

5.0 Normalisation interne

Afin d'améliorer la réussite des élèves, le personnel enseignant de l'ÉSP Pierre-de-Blois profite d'occasions d'échanges régulières lors des mercredis décroisonnés afin de préparer des évaluations en commun, de modérer le rendement et d'étudier les résultats obtenus.

Cette approche est privilégiée par l'IB:

«Lorsque plusieurs enseignants sont impliqués dans l'enseignement d'un même groupe de matières, le processus de normalisation doit impérativement avoir lieu avant l'attribution des niveaux finaux. L'évaluation du projet personnel (ou du projet communautaire dans les établissements où le PEI s'achève en 3^e ou 4^e année) doit également faire l'objet d'une normalisation interne. Dans le cadre de ce processus, les enseignants doivent se concerter afin de s'assurer qu'ils comprennent et appliquent les critères et les niveaux de la même façon. Ce processus permet aux enseignants d'augmenter la fiabilité de leurs jugements. Une normalisation effectuée tout au long de l'année scolaire favorise la cohérence et permet d'aboutir à une compréhension commune de l'accomplissement des élèves par rapport aux objectifs spécifiques du PEI.» *Programme d'éducation intermédiaire: des principes à la pratique* (2014) - p. 95.

Cette approche est privilégiée par le Ministère de l'éducation de l'Ontario:

L'ÉSP Pierre-de-Blois vise une approche harmonisée de l'évaluation qui nécessite la collaboration de nos pédagogues dans l'esprit des Normes d'exercice de la profession enseignante en Ontario et du respect de la [Note Politique/Programmes numéro 159 \(2016\)](#) du Ministère d'éducation de l'Ontario en lien avec la collaboration professionnelle.

6.0 Projets de l'IB

Le projet communautaire sera évalué par une équipe de membres du personnel enseignant et le rendement final sera intégré à la note du cours de français en lien avec la présentation orale.

Le projet personnel sera assujéti au processus de la normalisation interne car l'équipe enseignante se partagera la responsabilité liée à la correction de l'ensemble des projets personnels et ce, en veillant à ce que chaque projet soit évalué au minimum par 3 enseignant(e)s. Le rendement final sera intégré à la note du cours de français et sera partagé à l'IB pour des fins de modération externe.

7.0 Responsabilités de l'équipe

Direction

- veiller à ce que la politique d'évaluation soit mise en oeuvre par l'ensemble de la communauté scolaire et révisée annuellement;
- encourager les rencontres collaboratives afin que le personnel enseignant puisse travailler leurs pratiques d'évaluation et y participer à titre de leader pédagogique;
- s'assurer que la politique d'évaluation soit disponible sur le site Internet de l'école et soit communiquée aux parents en début d'année scolaire;

-veiller à ce que l'équipe enseignante collabore avec le coordonnateur dans la mise en œuvre d'un calendrier d'évaluation qui permettra au personnel de tenir compte des évaluations en cours dans les autres classes (*mise à l'essai cette année*)

Coordonnateurs du PEI

-veiller à ce que la politique d'évaluation soit mise en œuvre par l'ensemble de la communauté scolaire et révisée annuellement

-appuyer le personnel enseignant dans la mise en œuvre de la politique

-tenir compte de la charge de travail des élèves en modérant le calendrier d'évaluation et solliciter l'appui du personnel enseignant afin de maintenir un horaire équilibré (*mise à l'essai cette année*)

-mettre à jour la politique selon les recommandations du comité de révision

-participer aux rencontres collaboratives et guider les échanges afin de veiller à la compréhension commune des exigences de l'IB en matière d'évaluation au Programme d'éducation intermédiaire

-rend disponible les résultats finaux des évaluations IB ainsi que les rapports pédagogiques associés

- participe aux rencontres de l'équipe de la réussite au besoin pour analyser les données et trouver des stratégies pour améliorer les résultats

-recueillir les échantillons d'évaluation et les résultats des élèves pour l'ensemble des évaluations afin de/d':

- permettre aux enseignants de s'y appuyer pour leurs pratiques;
- étudier les données, cibler les besoins des élèves au niveau de leur réussite et planifier, en collaboration avec l'équipe enseignante, un plan d'amélioration de rendement;
- être prêts aux visites d'évaluations de la part de l'IB.

Équipe de la réussite (Équipe ERRÉ)

- appuyer le personnel enseignant dans les suivis auprès des élèves n'ayant pas remis leurs travaux, devant reprendre une évaluation ou accusant un retard;
- appuyer les élèves au niveau de la gestion du temps et de l'organisation afin d'assurer leur respect des exigences en matière d'évaluations;
- développer un plan de rattrapage en collaboration avec l'enseignant, l'élève et ses parents, tuteurs, tutrices;
- vivre un [processus séquentiel](#) nécessitant la collaboration de la communauté scolaire afin d'appuyer les élèves dans leur réussite scolaire.

Enseignant(e)s

- se familiariser avec la politique d'évaluation et la mettre en œuvre;
- familiariser les élèves avec la politique d'évaluation dès le début des cours;
- préparer des grilles adaptées aux évaluations et veiller à ce que l'ensemble des objectifs spécifiques soient évalués à raison d'au moins deux fois dans leurs cours;
- fournir une rétroaction à l'élève lui permettant d'améliorer son travail, si possible;
- communiquer le rendement des évaluations aux parents, tuteurs, tutrices;
- communiquer le rendement des évaluations pour l'ensemble des élèves au coordonnateur;
- recueillir des échantillons de niveaux variés de chaque évaluation et les remettre au coordonnateur avec la copie de la grille annotée avec la rétroaction ainsi que l'ensemble des consignes pour la tâche;
- participer à la normalisation des évaluations avec l'équipe enseignante lors de rencontres collaboratives;

- communiquer les écarts au niveau de la remise des travaux aux parents et à l'équipe de la réussite suite à un échange avec l'élève;
- suivre le [processus](#) de signalement des élèves qui éprouvent des difficultés
- déterminer le rendement final des élèves de façon globale pour chaque critère pour ensuite déterminer le rendement en pourcentage selon le tableau de conversion présenté dans cette politique.

Orientation

- veiller à l'itinéraire d'études de l'élève;
- offrir d'autres avenues aux élèves qui n'ont pas leurs crédits attendus;
- fait partie de l'équipe ERRÉ.

Élèves

- s'assurer de respecter les échéanciers prévus pour la remise de travaux et se présenter aux évaluations;
- développer les approches de l'apprentissage essentielles menant à la réussite et à la persévérance académique;
- participer au recueil de ses preuves d'apprentissages, au besoin;
- se familiariser avec la politique d'évaluation de l'établissement et y adhérer;
- veiller à comprendre la rétroaction fournie par l'enseignant et/ou les pairs et se servir des éléments qui y sont présentés afin d'améliorer ses tâches;
- communiquer ses besoins en terme d'appui auprès du personnel enseignant;
- tenir ses parents, tuteurs/tutrices au courant de ses progrès ou difficultés académiques afin de solliciter leur appui;
- collaborer avec les membres de l'équipe de la réussite et le personnel enseignant, lors de circonstances extraordinaires dont le non-respect d'un échéancier ou l'absence lors d'une évaluation, afin de remédier à la situation.

Parents/tutrices/tuteurs

- se familiariser avec la politique d'évaluation par l'établissement;
- informer l'enseignant de l'absence prévue de son enfant à une évaluation sommative ou lors de la journée de la remise d'un travail qui n'aurait pas pu être rendu via le Classroom du cours;
- servir de partenaire à l'école afin d'assurer la réussite de son enfant en:
 - suivant les progrès de son enfant;
 - communiquant ses inquiétudes au personnel enseignant et en collaborant, au besoin, avec l'équipe de la réussite afin d'établir un plan de rattrapage pour leur enfant;
 - encourageant son enfant à respecter la politique d'évaluation de l'établissement.

8.0 Disponibilité de cette politique, mise en oeuvre et révision

Cette politique est disponible sur le site Internet de l'établissement. Elle est communiquée:

- aux parents en début d'année scolaire et avec chaque nouvelle admission lors de l'année scolaire par l'entremise d'un courriel;
- au nouveau membre du personnel enseignant dès l'embauche;
- aux élèves en début d'année scolaire.

Date de mise en oeuvre de cette politique:

Date de la plus récente révision de cette politique:

Comité de révision: direction, coordonnatrices de l'IB, conseiller en orientation, enseignant de la réussite.

Ce comité se rencontre à raison d'au moins une fois par année académique afin de réviser la politique d'évaluation afin de l'adapter aux nouvelles modalités du Programme d'éducation intermédiaire et du Ministère d'éducation de l'Ontario.

Si des modifications sont suggérées, un processus de consultation est mis en place:

1. Présenter de la politique au personnel, aux parents et aux élèves;
2. Identifier de modifications à apporter;
3. Mettre en place d'un système de révision;
 - a. Rédaction d'une ébauche pour respecter les modifications proposées (équipe de 4 à 6 personnes).
 - b. Consultation auprès de l'équipe de gestion.
 - c. Consultation auprès de l'équipe des enseignants.
 - d. Consultation auprès du comité de parents où siègent aussi des représentants des élèves.
4. Monitorer la Politique par l'équipe de direction pour assurer son respect et sa mise en oeuvre.

RÉFÉRENCES

Cette politique d'évaluation fut inspirée des politiques établies par celles des écoles IB du CEPEO.

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL® (IB). (2014) Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique. Repéré à https://resources.ibo.org/myp/resource/11162-32896/data/m_0_mypxx_guu_1405_4_f.pdf

CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO. (2013) Évaluation et communication du rendement de l'élève. Repéré à https://www.cepeo.on.ca/wp-content/uploads/2018/08/ENS02DA_Eval-CommunRendementEle.pdf

ÉCOLE SECONDAIRE PUBLIQUE L'HÉRITAGE. (2017) Politique d'évaluation Repéré à <https://docs.google.com/document/d/1Vpfq5ihu9i4DpMJfAjZXmpQv9IcyYlz9NsIYzpxl2Q/edit>

ÉCOLE SECONDAIRE MILLE-ÎLES (s.d.). Politique d'évaluation Repéré à <https://mille-iles.cepeo.on.ca/wp-content/uploads/2018/09/8-Politique-devaluation.pdf>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO (2010) Faire croître le succès. Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario. Repéré à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO (2009) Une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario. Repéré à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/amenagement/PourLaFrancophonie2009.pdf>